

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 207-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.277

Déposée le : 30.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Eichenberger (Biglen, PBD)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 03.09.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Classes enfantines, premier cycle primaire et Basisstufe à la même enseigne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'introduire 150 pour cent de poste pour le corps enseignant des classes enfantines et du premier cycle primaire, c'est-à-dire un enseignement en tandem ;
2. d'augmenter en contrepartie le nombre d'enfants par classe enfantine ou élémentaire à 24.

Développement :

Depuis l'entrée en vigueur de l'article sur l'intégration et l'introduction de l'école enfantine obligatoire dès quatre ans, les heures supplémentaires ou les leçons SOS accordées aux classes enfantines et à celles du cycle élémentaire (1^{re} et 2^e années primaires) ne suffisent plus. En effet, compte tenu de leur stade de développement, les enfants de quatre ans ne sont souvent pas encore autonomes et requièrent une attention particulière. En outre, le personnel enseignant doit consacrer beaucoup d'énergie (et même trop) à l'intégration d'enfants issus de la migration s'exprimant dans une langue étrangère et à l'établissement d'une relation de confiance avec chaque élève. C'est alors la majorité des enfants bien intégrés ne présentant pas de problèmes particuliers qui ne reçoivent plus assez d'attention des membres du corps enseignant, absorbés par des problèmes complexes à divers niveaux. Pour que ces personnes puissent se consacrer pleinement à tous les enfants qui leur sont confiés et remplissent leurs cahiers des charges, il faut assurer 150 pour cent de poste d'enseignement par classe. En procédant de cette manière, tant les classes enfantines que celles de cycle élémentaire jouiraient des mêmes conditions que celles de Basisstufe. Le recrutement de ces enseignant-e-s supplémentaires ne semble poser aucun problème, puisque 16 nouvelles classes de Basisstufe ont été ouvertes à Berne en vue de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil-exécutif ayant répondu à l'interpellation 117-2020 (« Une meilleure transparence en matière de coûts liés aux classes de Basisstufe ») que l'ouverture de telles classes n'entraînerait qu'un surcoût d'ordre marginal pour le canton, la mise en place d'un enseignement en tandem à 50 pour cent a tout pour convaincre, aussi sous l'angle financier, puisqu'il est avantageux pour toutes les personnes intéressées.

Motivation de l'urgence : Bien souvent, on constate que la situation des écoles enfantines et du cycle primaire cause le surmenage du corps enseignant et pénalise les élèves qui ne bénéficient pas de l'encadrement suffisant. Pour cette raison, les membres concernés du corps enseignant demandent depuis longtemps l'instauration d'un enseignement en tandem. Le canton leur a attribué un nouveau mandat de prestation il y a dix ans, sans accorder suffisamment de réflexion aux modalités de sa mise en œuvre. Comme l'exemple des classes de Basisstufe a montré qu'en dépit du manque de personnel enseignant, il n'était pas difficile de pourvoir ces postes à temps partiel et que les coûts sont mineurs, il convient de mettre en œuvre au plus vite un système d'enseignement en tandem à 50 pour cent.

Destinataires

– Grand Conseil